

# CSA-SD 57 du 25 mars 2025

## Déclaration liminaire



Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD 57,

Le 18 mars, lors du précédent CSA-SD, les représentant.e.s des personnels se sont unanimement prononcé.e.s contre les mesures de carte scolaire concernant les collèges et les SEGPA de Moselle.

Au-delà du refus des fermetures, à notre sens injustifiées, de postes en SEGPA et de l'absence d'ouverture de poste dans des établissements au déficit horaire important, ce vote a été, pour la FSU, un moyen d'affirmer son opposition à une logique d'ensemble dont pâti lourdement l'Académie de Nancy-Metz et, par conséquent, le département de la Moselle.

La FSU a souhaité exprimer le désarroi profond des personnels du Service public d'éducation qui ne comprennent et n'acceptent pas une politique de réduction des moyens, menée par un ministère qui préfère la froide logique de la calculatrice à une ambition pour l'École publique et pour la réussite de tous les élèves !

Ce vote reflète également l'opposition massive de la profession au maintien des mesures du « choc des savoirs », notamment des « groupes de besoin » en sixième et en cinquième dont nous ne cesserons de dénoncer les logiques délétères, visant à mettre en place une école du tri et de l'assignation sociale, ainsi que ses effets concrets qui continuent de déstabiliser les établissements et le travail des équipes enseignantes.

Dans le département, les conditions d'exercice de nombreux personnels enseignants risquent de connaître de nouvelles dégradations à la rentrée 2025, notamment pour les personnels se voyant imposer un complément de service dans des établissements parfois éloignés de leurs résidences administrative ou personnelle.

La possibilité d'imposer deux HSA pour « nécessité de service » permise par le décret n°2019-309 du 11 avril 2019 est, du fait du taux d'HSA très élevé imposé dans les DHG, dévoyée et les services de 20h hebdomadaire pour les professeurs certifiés, tendent à devenir la norme. Cette situation n'est pas acceptable d'autant qu'elle peut contraindre des personnels en poste à effectuer des compléments de service dans d'autres établissements.

Les personnels du Service public d'éducation sont en attente d'une véritable revalorisation salariale et non d'un chantage au travail supplémentaire par biais d'HSA et de pactes dont la multiplication entraîne une dégradation généralisée de conditions de travail et d'enseignement.